



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques

Nos réf. : N° 566

Vos réf. : courriel du 17 janvier 2022

Affaire suivie par : Marie-Christine Texier

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 61

Mérignac, le 3 février 2022,

D.D.T. de la Vienne
SHUT/E.ADS

par mail :

martine.bonneau@vienne.gouv.fr

Objet : PC 086 297 21 X0045 – Centrale Photovoltaïque – Vouneuil-sous-Biard (86)

C:\Users\sebastien.jalet\AppData\Local\Microsoft\Windows\NetCache\Content.Outlook\LNJVK5Q\PC_SASU Grand Poitiers_la Menuiserie.odt

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire, déposée par la SASU Grand Poitiers Photovoltaïque, représentée par Monsieur Emmanuel Julien, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur un délaissé ferroviaire de la ligne LGV sis lieu-dit "la Menuiserie", sur la commune de Vouneuil-sous-Biard.

Le projet est concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Poitiers-Biard.

La hauteur libre entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées.

Le projet étant situé dans un rayon supérieur à 3 km de l'aérodrome susvisé, et en tenant compte des dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes issus de la note d'information technique du 27 juillet 2011 et du dossier transmis, il en ressort que :

- l'installation de la centrale solaire "Grand Poitiers Photovoltaïque" n'appelle pas de remarque particulière.

